

## LA CAUTION

Une garantie financière pour vos partenaires.

<b>Quelle est cette garantie?</b>	La caution garantit vos partenaires contre le risque de défaillance de votre entreprise.
<b>Les cautions les plus courantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Légales : Obligatoires à l'exercice de plusieurs activités.</li> <li>♣ En douane : Liées aux importations et exportations de marchandises.</li> <li>♣ De marché : Pour l'exécution de tout ou partie d'un marché, de l'appel d'offres à la livraison.</li> <li>♣ Environnementales : Pour l'exploitation des sites présentant un risque élevé pour l'environnement</li> </ul>
<b>Quelle gestion ?</b>	<p>La société de caution détermine un montant de garantie en général d'une durée d'un an.</p> <p>Sur demande, la société de caution fournit une attestation à tous les bénéficiaires de la garantie délivrée sur votre entreprise.</p> <p>Le dossier est réévalué chaque année en fonction des performances de votre entreprise.</p>
<b>Quel est le coût?</b>	Un pourcentage du montant de la caution délivrée. Ce pourcentage varie en fonction du montant et du type de caution demandé.
<b>Avantages de cette solution</b>	<p>Apporter des garanties à votre interlocuteur et Renforcer la relation de confiance avec le partenaire.</p> <p>Libérer de la trésorerie pour d'autres besoins</p> <p>Diversifier et optimiser les capacités de financement</p>